

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8

SEPTEMBRE 1902

No 9

LA MAISON MONTCALM SUR LES REMPARTS, À QUÉBEC (*Suite et fin*)

Cependant la situation de Descheneaux n'était pas en ce moment fort enviable ni sûre. Après la reddition de Montréal et la conquête du pays, tout restait en suspens, en attendant le sort qui en définitive serait fait au Canada, lequel n'allait être fixé qu'en février 1763 par le traité de paix. Descheneaux inquiet se tenait prudemment retiré à l'écart dans la colonie pour mettre sa personne à l'abri de la sentence infamante qu'il pressentait et ne tarda pas à lui être infligée.

Etant accusé dans le procès Bigot, il fut condamné, par contumace, suivant la susdite sentence du Châtelet, qui pesait sur lui pour les 30 livres d'amende et 300,000 livres de restitution. Ce qu'il avait à craindre le plus en ce pays était la confiscation de ses biens si la France allait redevenir maîtresse de la Colonie.

Dans cette appréhension il crut prudent de mettre ses biens à l'abri autant que possible. Il disposa, dès 1761, de sa maison des Remparts en la mettant au nom de son allié ou beau-frère, Germain Le Roux. Voici un résumé de cet acte de prétendue vente, qui va à identifier l'état de la maison telle qu'elle était du temps de Montcalm et les occupants deux ans après, comme aussi les propriétaires nouveaux.

Par acte authentique passé devant M^{re} Panet, notaire royal, à Québec, le 31 août 1761, Sieur Joseph Brassard-Descheneaux, ci-devant secrétaire de Monsieur l'Intendant et Dame Magdelaine Vallée, son épouse, vendent au Sieur Germain Le Roux, négociant, demeurant à l'Assomption, près Montréal, de présent en cette ville, acquéreur tant pour lui que pour Dame Catherine Vallée, son épouse, moyennant le prix de 600 livres de rente constituée au principal de 12.000 lbs, savoir :

“ Un emplacement et maison bâtie en pierre sur les Remparts, la dite maison contenant cent vingt pieds ou environ de front, sur trente ou quarante de profondeur, la moitié de laquelle est actuellement occupée par des officiers anglais avec un terrain clos au sud-ouest (1) de la dite maison d'environ quarante pieds quarrés ; les dits emplacement et maison joignant par devant au chemin des Remparts, par derrière en profondeur partie au cimetière de la fabrique et partie à un autre terrain appartenant au dit vendeur, cy-après désigné (au dit acte), au nord-est à la rue St. Flavien et au sud-ouest à un mur de clôture qui sépare le dit terrain avec celui de l'Hôtel-Dieu.”

Cet acte devait être et fut de fait ensuite accompagné d'instructions spéciales et pouvoirs sous seing-privé par Descheneaux à son épouse concernant Le Roux. Ils sont datés du 1er août 1766 devant les témoins Jean Dessaulles & Houdin, (2) et sont mentionnés dans la liste des titres de la propriété faite par le notaire J. A. Panet, en marge de l'acte de vente du 1er août 1775, par les Mess. Grant, acquéreurs subséquents, à George Allsopp, passé devant ce

(1) C'est la partie occupée par la maison de M. le notaire Parent.

(2) C'est, croyons-nous, Jacques Hédouin, marié à Jeanne Brassard. L'orthographe des noms varie très fréquemment à cette époque.

même notaire. Mais nous ne les avons pas pu trouver. Nous concluons de ces instructions et pouvoirs, ainsi que des circonstances, que la vente à Le Roux n'était pas parfaite, mais simulée, y étant sujette.

Descheneaux possédait de plus 90 arpents de terre à la porte de la ville, dans Saint-Roch, bornés à Cadet, son voisin, et à la rivière Saint-Charles (Cf. Reg. A. Domination française, à la suite de p. 71.) Il a dû en disposer de même et en connaissait bien la valeur future.

Aussitôt que le traité de paix fut promulgué il se vit assuré, qu'en restant en Canada, il n'avait plus rien à craindre pour sa personne et ses biens au pays. Il se mit dès lors à asseoir sa fortune sur des biens-fonds et accapara les seigneuries de ses complices, les Péan et de Meloises. Péan écroué à la Bastille et condamné à 600.000 livres de restitution en pouvait faire plus que de ramasser au mieux les débris de sa fortune dans la colonie. C'est ainsi que les seigneuries de Neuville ou Pointe-aux-Trembles, de Saint-Michel, Livaudière, et Saint-Etienne de Beaumont passèrent aux mains de Descheneaux et à son décès le 15 septembre 1793, dans celles de son fils aîné, le curé Brassard de l'Ancienne-Lorette.

Avant la vente finale de sa mai on des remparts en 1768 que nous allons bientôt mentionner, il s'était installé pour sa vie durant, dès 1767, dans une grande et belle maison qu'il fit construire à grand frais dans la rue des Pauvres (du Palais). C'est aujourd'hui la maison de bains vis-a-vis et dépendante de l'Hôtel Victoria, surmontée depuis d'un second étage et mansardes.

On peut dire que c'est vers cette époque que remonte la construction des trois maisons actuelles à deux étages de la rue des Remparts, à la place de celle occupée par Montcalm. A-t-elle été faite par Descheneaux lui-même du temps

de Le Roux, ou par Le Roux, ou bien par l'acquéreur subséquent Alexandre McKenzie, c'est ce que le lecteur va déterminer lui-même par les documents qui suivent.

Le 5 mai 1768, Le Roux par contrat passé à Montréal, devant M^{re} Pierre Panet, notaire, vendit à Alexandre McKenzie, marchand de cette ville, sujet aux instructions ci-dessus mentionnées, l'ensemble de l'immeuble que Descheneaux lui avait transmis, à la réserve de la lisière de terre sur la rue St-Flavien, qui se termine en pointe de chemise et ci-devant décrite. Cet acte ni les instructions ne se trouvent pas dans les minutes du notaire Panet, quoique de minutieuses recherches y aient été faites. Cependant il n'y a pas de doute sur l'existence de ce contrat, car il est mentionnée dans les actes subséquents, translatifs de la propriété, comme un des titres des auteurs. Il se peut qu'il ait été passé sous la forme anglaise devant témoins et préparé par ce notaire, car l'acte subséquent qui en est fait est une vente sous cette forme. En effet ce même McKenzie vendit aux Mess. Grant, marchands associés de Québec, pour le prix de douze cents louis, sa récente acquisition, comme on le voit par les documents suivants sous seing-privé et devant témoins, en langue anglaise comprenant ce que les parties appellent *The Montcalm House* :

1. A deed of option or *promesse de vente* by A. McKenzie dated the 23rd January 1769.

2. Deed of sale pursuant to the above, dated the 24th January 1769.

3. Deed of further assurance of conveyance dated the 16th February 1769.

C'est à cette dernière date et dans cet acte qu'il est fait mention, pour la première fois, de la *nouvelle maison bâtie en pierre*, c'est-à-dire les trois à deux étages qui se voient aujourd'hui.

Est-ce une construction de M. A. McKenzie ou de son auteur ? Il importe peu pour notre objet de savoir par qui elle a été bâtie, pourvu qu'il soit bien constaté qu'en 1761 elle n'était pas encore érigée à deux étages sur celle qui avait été habitée par Montcalm, et n'a dû l'être que vers 1768, ce qui serait d'accord avec le prix de vente de \$4.800.

A-t-elle été rebâtie à cause des dégâts causés par le siège ? Car ce n'est certainement pas pour cause de vétusté qu'elle a dû l'être ; elle n'avait tout au plus qu'une trentaine d'années d'existence alors. Le Roux, au loin, et portant un nom d'emprunt, ne semble pas intéressé à rebâtir. McKenzie, marchand à Montréal, est-il celui qui a rebâti dans l'unique saison de 1768 ? Le prix de vente \$4.800 qu'il en retire indique une augmentation de valeur ; Le Roux n'avait payé que 12.000 lbs, égales à \$2.000, et McKenzie lui-même avait donné \$3000 pour son acquisition de Le Roux.

A défaut de ce document introuvable on peut rétablir ce prix, et confirmer l'existence de cette vente par le paiement des lots-et-ventes (un douzième du prix) fait au séminaire de Québec le 20 janvier 1769, par M. Lymburner à l'acquit de McKenzie, au montant de 1200 livres (de France) égales à \$200, le surplus remis, c'est-à-dire le quart suivant l'usage de ces seigneurs—Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Gagnon, procureur du Séminaire, ce détail opportun.

Nous sommes portés à croire, sur ces données, que les reconstructions remontent à Descheneaux lui-même.

Les acquéreurs Grant firent enregistrer leurs titres ci-dessus dans les Archives du bureau du Secrétaire de la province (Régistre 2. p. 461, 464, et 459) afin de les faire confirmer par une forme authentique et permanente, vu l'état d'incertitude dont le peuple des deux origines envisageait chacun le droit privé de cette époque.

Mais pour mieux préciser la nouvelle construction, citons la description du terrain et de la maison à la date du 24 janvier 1769, extraite des Archives du Secrétariat à Ottawa, que nous devons à l'obligeance du sous-secrétaire d'Etat, M. Pope.

"All that lot of ground situated, lying and being on or near the Remparts of the Upper Town of Quebec aforesaid together with a *new stone building there on erected, divided into three several houses, or messuages*, "each consisting of several appartments, cellars and garrets, the whole building containing one hundred and twenty feet in front or thereabout, french measure, by thirty to forty feet in depth, like measure, together with a piece of land, situated on the south-west of the aforesaid stone building lot (alors vacant où se trouve érigée en triangle la maison de M. le Notaire Parant) of about forty feet square, like french measure; which said building and premises are bounded in front by the road leading along the said Remparts; and behind in depth partly by the burying ground belonging to the Priests of the Fabrique and partly by a lot of land belonging to M. Germain Le Roux, lately proprietor of the above mentioned premises, on the north-east by St. Flavien Street, and on the south-west by a wall of an inclosure which separates the said premises from the land of the Nuns of the Hotel-Dieu."

Dans ces divers titres la maison (c'est-à-dire le corps de logis de trois logements), ainsi que dans les titres subéquents, est désignée comme *maison de Montcalm, Montcalm House* avec plus ou moins de vérité, suivant ce que l'on entend soit par le site, soit par la première maison.

En examinant attentivement le plan figuratif que l'on peut refaire et que nous donnons des pièces et croisées de la maison Lanouillier, d'après les données de l'architecte La-

Palme dont le plan est adiré, on peut se convaincre que les portes et ouvertures en front d'aujourd'hui ne correspondent pas avec les ouvertures de l'ancienne maison ; et que les murs de façade des trois maisons actuelles on dû être démolis et refaits ; de plus que la maison du côté a été bâtie en même temps à deux étages mais un peu plus élevée du quarré.

On voit par les mêmes Archives à Ottawa, que le colonel McBean avait occupé une partie de la maison dite de Montcalm à deux étages, comme l'allègue le propriétaire Allsopp dans sa requête en indemnité du 3 septembre 1790. Cette partie consistait en "cinq appartements et la cuisine sur le rez-de-chaussée au 1er étage, premier grenier, second grenier, cave, écurie, remises et cour."

C'est là la maison à l'est des héritiers McGie avec ses dépendances, laquelle maison n'existait pas ainsi du temps de Montcalm, mais seulement les écuries et remises, qui sont en état de grande vétusté maintenant.

Nous avons visité en septembre dernier, en compagnie de M. le juge Bâby, archéologue distingué, de Montréal, (Président de la Société de Numismatique et d'Archéologie, et fort apprécié comme tel,) ce qu'on appelle la maison Montcalm, et nous avons pu constater l'état des lieux tel qu'à présent, grâce à l'obligeance de Mme Welsh et des Delles Defoy, les occupants d'aujourd'hui du site de la première maison. Les quatre caves voutées en pierre de la maison le plus à l'ouest sont parfaitement conservées, et elles ont les mêmes quatre ouvertures sur les Remparts. L'intérieur de l'édifice appuyé dessus ayant été refait à neuf, à la moderne, on n'y voit plus de trace de son premier état ou d'ouvrage français ; et le lot vacant d'environ quarante pieds quarrés au sud ouest est maintenant couvert par la maison

en triangle et dépendances qu'on y voit appartenant comme on l'a dit, à M. le notaire Parant.

La maison centrale par les plafonds, poutres, boiseries, lambris et ferrures du rez-de-chaussée a un aspect d'ancienneté qui indique de prime abord des ouvrages français ; il y en a là de conservés en partie ; mais si l'on tient compte de la reconstruction constatée des trois maisons et parachevées dès avant les dix ans qui ont suivi la mort de Montcalm, on peut dire que celui-ci n'a pas dû voir aucun de ces nouvel-œuvres, et attribuer leur antique apparence aux anciens ouvriers français qui continuaient leur ouvrage dans le style du jour. A cette date il ne pouvait guère y avoir beaucoup d'artisans ou menuisiers anglais.

En rebâtissant on a dû conserver les murs de pignon. Ceux du côté de la cour sont restés comme l'indiquent les ambages des croisées en pierre taillée, la symétrie et la hauteur uniforme des fenêtres, tant de la maison centrale que de l'aile ou cuisine en arrière, ainsi que les poutres énormes des plafonds qui y sont appuyées.

La suite historique de cette maison offre un intérêt bien moindre que son passé.

Toutefois si quelque lecteur désire satisfaire sa curiosité sur ce point, nous pouvons y satisfaire.

Les Messieurs Grant associés, ne gardèrent pas longtemps leur acquisition. Ils en passèrent contrat par procureurs, devant M^{re} J. A. Panet, notaire, à Québec, le 1^{er} août 1775, à l'honorable George Allsopp, conseiller législatif et faisant les fonctions de secrétaire de la province demeurant à l'évêché. Chose étrange le prix de vente est minime, \$1200, c'est-à-dire un quart seulement du prix payé par les Mess. Grant. Est-ce à cause de l'invasion américaine en expectative ou de la dissolution et faillite de la même maison des Grant, alors négociants à Londres ; ou encore pour

diminuer la quantité du paiement des lods-et-ventes exigibles sur cette mutation, on ne le sait. Cependant cette vente fut ratifiée à Londres le 26 mars 1777, et elle fut faite en bloc pour les trois maisons, désignées *comme maison ci-devant occupée par Montcalm*, et accompagnée d'un plan figuratif du terrain fait à la demande d'Allsopp par l'arpenteur Ls. Corbin, du 22 juillet 1775, que nous avons fait copier pour servir à M. le chevalier Baillargé.

Allsopp habita les deux maisons au sud-ouest et celle du nord-est fut occupée par Sir Thomas Mills, receveur-général ; par le colonel McBean et autres, à diverses époques, pour le compte du gouvernement.

Allsopp faisait en même temps le commerce de grains et était en affaires avec le nommé Samuel Jacobs, négociant sur la rivière Chambly. A la mort de ce dernier, à Québec, le 3 août 1786, ses exécuteurs-testamentaires firent un règlement de comptes avec lui et il leur consentit une obligation au montant de 1320 louis envers la succession Jacobs devant Mtre Pierre-Louis Descheneaux, notaire, le 13 décembre 1787, garantie par une première et seule hypothèque sur la maison des Remparts, laquelle est désignée encore comme une grande maison en pierre *anciennement occupée par le général Montcalm*. Notons que ce notaire est le même que celui ci-devant mentionné comme fils de Joseph Brassard Descheneaux, l'ancien propriétaire. Or comme ce notaire n'est né que le 13 février 1759, il est évident qu'il ne parle de la maison que par oui-dire, comme on l'a fait depuis quant à l'identité de la même bâtisse.

Allsopp étant devenu incapable de solder son obligation fut condamné par jugement de la Cour du Banc du Roy dans une cause No 307, de Gray et al es-qté contre lui, à payer sa dette, et ses immeubles, entre autres, la maison des Remparts, furent saisis et vendus par décret le 6 décembre

1798 ; et celle-ci, comprenant les trois maisons, fut adjugée en bloc à John Jackson, maître d'école, pour le prix de 726 louis, ainsi qu'il appert par le titre que le shérif Shepard lui consentit devant F. Têtu, notaire, en date du 20 janvier 1799. Le terrain comprenait exactement les dimensions du plan de Corbin, sur lequel l'arpenteur Vondelvelden avait calqué celui qu'il fit pour opérer la subdivision des lots à vendre. On peut voir dans la "Gazette de Québec," supplément du 12 juillet 1798, la longue description des biens-fonds saisis et notamment des *trois corps de logis distincts*, dits autrefois occupés par Montcalm.

John Jackson devint ministre et lecteur du soir de l'Eglise Anglicane de Québec, et à cause de la modicité de son traitement, forcé de vivre d'emprunts et réduit à vendre sa propriété hypothéquée pour ses dettes. Un des créanciers, M. Archibald Campbell, notaire de Sa Majesté à Québec, en devint l'acquéreur pour le prix de 1000 louis, par contrat passé devant Mre Glackemeyer, notaire, le 19 octobre 1822.

A son tour M. Campbell se vit poursuivre pour dettes hypothécaires, par Dame Henriette Guichaud, veuve de feu l'honorable Thomas Dunn, (Cf. Dossier No 391 de 1838, Cour du B. R. à Québec), et la maison Montcalm fut saisie sur lui et vendue encore une fois par décret forcé en justice.

C'est ainsi qu'elle passa à feu John Munn, constructeur de vaisseaux en renom à Québec, qui se porta adjudicataire le 18 septembre 1838 des trois lots subdivisés pour la vente, comprenant la totalité de l'immeuble, au prix réuni d'enchères de 1900 louis.

C'est à ce dernier qu'il faut probablement attribuer le lambrissage extérieur en bois qui se voit aujourd'hui.

Comme propriétaire il changea en 1852 la tenure de

l'immeuble en payant aux Messieurs du Séminaire de Québec, en leur qualité de ci-devant seigneurs, la totalité en principal des redevances seigneuriales dues pour le terrain, lequel est maintenant tenu en franc-alleu roturier.

Après John Munn, les trois maisons furent vendues séparément et passèrent chacune à divers propriétaires subséquents. Qu'il suffise de dire qu'elles sont encore les mêmes que rebâties, tel qu'on l'a vu, et vendues par décret en 1798, sauf probablement le lambrissage extérieur en bois qui serait, comme nous le croyons, au compte de John Munn. Les propriétaires actuels sont M. Daniel McGie, au nord-est, Mme veuve John Y. Welsh, au centre, et Mme veuve John Maguire, au sud-ouest.

P. B. CASGRAIN

LES HISTOIRES DE PAROISSES

Veut-on savoir quel plaisir j'éprouve à réveiller le souvenir de nos anciennes paroisses ? Demandez à un enfant s'il est désireux de connaître l'histoire de son père et de ses ancêtres. Cherchez à reconstruire quelque peu les événements qui se sont passés sur le sol où vous avez reçu le jour. Examinez, à l'aide de l'étude, le mouvement des populations qui vous entourent, en remontant à deux siècles. Pénétrez-vous de la vie d'autrefois. Reconstituez l'existence de vos pères. Vivez des pensées qui les dirigeaient. Calculez le nombre de leurs travaux. Soyez les gardes-notes de leurs faits et gestes. Apprenez l'histoire de vos prédécesseurs. Mirez-vous dans le passé, afin de le comprendre et d'en tirer des enseignements.

BENJAMIN SULTE

JACQUES DE MEULLES

Cet intendant n'a pas fourni une longue carrière en la Nouvelle-France (1682-1686), et l'histoire ne nous en parle pas beaucoup.

Durant la première période de son administration il fit bien tout son possible pour se conformer aux instructions qu'il avait reçu de son auguste maître, le roi, et particulièrement de vivre en bonne intelligence avec le gouverneur et le clergé, mais ce n'était pas chose facile et il fut sujet à réprimande et censure à ce titre, comme son prédécesseur.

Mais, par exemple, on lui avait donné pour gouverneur du pays, un officier, impossible à plaire ; un homme qui dans tous les emplois publics où il avait passé, souleva une juste indignation à cause de sa conduite ; en un mot il s'était acquis la haine générale (1). Et après l'avoir essayé, un peu partout, on l'envoya au Canada. Nous reparlerons de cet homme, qui est nom : Antoine Lefebvre de La-Barre.

La nomination de M. de Meulles au poste d'intendant de la Nouvelle-France, fut datée de St-Cloud, le 1er mai 1682, et enregistrée à Québec, le 9 octobre suivant.

Jacques de Meulles s'intitulait : Chevalier, Seigneur de la Source, et grand bailli d'Orléans. Sa femme, une demoiselle Bégon, était la sœur de Michel Bégon, intendant à Rochefort, père de Michel Bégon, notre intendant. Cette union le faisait cousin de la femme du ministre Colbert, fille de Charon de Ménars et de Marie Bégon.

“ En 1661, Colbert envoya dans toutes les provinces des commissaires choisis parmi les conseillers maîtres des requê-

(1) Voir la correspondance de Colbert à Mazurin et surtout la lettre du 16 oct. octobre 1659, etc.

tes. Il voulait connaître l'état du pays, ses forces, ses ressources, ses besoins, etc. Charles Colbert, le frère du ministre eut à visiter pour sa part la généralité de Tours, dont l'Anjou faisait partie, etc. Il visita l'Anjou en 1664."

Par ce rapport Colbert, le ministre, devenait plus intime avec les affaires de son cousin.

Dans son *Mémoire sur la noblesse du Poitou*, cet éminent ministre en herbe, disait :

" En la paroisse de Cerizay, eslection de Thouars, il y a le sieur François de Meules seigneur de la forest de Montpensier, qui réside en sa maison de la Roche-Cerizay, qui vaut quatre milles livres de rente ; il a servi quelque temps en qualité de volontaire. C'est un homme docte et qui s'applique à écrire. " (1)

Ce François de Meulles fut le père de Jacques, notre intendant. Il y eut en France, une certaine zone, ou plutôt, un coin du pays qui, plus que nul autre, a fourni des fonctionnaires éminents et des officiers de mérite, à la Nouvelle-France, ayant pour foyer : Tours, et, Orléans comme extrême périmètre : les Lusignan, de Lantagnac, Alogny de la Groie, de Meulles, Bégon, Duchesneau, etc., etc.

J'ai trouvé que vers 1400, Pierre Flory ou Fleury, chevalier, Seigneur de Bouillé-Saint-Paul, près *Thouars*, avait pour femme : *Françoise de Meulles*, de Fraigne Chabot.

Ce Flory ou Fleury avait trois sœurs, et l'une d'elle : Jeanne, épousa Régnauld de Meulles. (2) Ceci nous fait voir un peu l'antiquité de la maison des De Meulles.

L'alliance de Jacques de Meulles, à mademoiselle Bégon, qui le rapprochait de Colbert est la plus importante qu'il

(1) " Revue Historique de la Noblesse," Vol. II, p. 149.

(2) D'Hozier, " Armorial de France," VIII, p. 666.

m'a été donné de relever dans mes recherches généalogiques sur cette noble famille. Elle en vaut beaucoup d'autres.

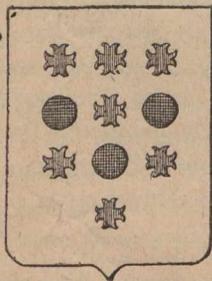
Les de Meulles, blasonnaient :

D'argent a trois tourteaux de sable, accompagnés de sept croix, ancrées de gueule, trois en chef, un, deux, un.

Pour terminer cette courte monographie, mentionnons le mémoire de de Meulles au roi, sur le Canada et l'Acadie, du 26 août, 1683, où il dit :—“ Le nom même de Canada a fait voir que le pays a été d'abord considéré comme valant peu de chose, puisque “*Acanada*, en espagnol veut dire : *Rien ici !* Les Espagnols n'avaient vu que l'entrée du fleuve, bordée de hautes montagnes couvertes de neige. On peut assurément trouver dans la France septentrionale des climats aussi variés qu'en Europe avec plus de belles terres. Il n'en tient qu'à Votre Majesté de jeter ici les fondements de la plus grande monarchie qui soit au monde.” Combien vrai !

Le 31 mai 1686, le ministre informait de Meulles que M. Bochart de Champigny était nommé pour le remplacer. Bochart arriva à Québec en juillet 1686 et de Meulles en partit en la première semaine d'octobre pour retourner en France, où depuis, je le perds de vue.

REGIS ROY



ARMES DE DE MEULLES

CLAUDE DENECHAUD

Claude Dénéchaud était le plus jeune des fils de Jacques-Denis Dénéchaud, chirurgien et apothicaire de la ville de Québec.

Claude Dénéchaud fit sa marque dans son pays et dans l'histoire par les hautes charges qu'il occupa. Il fut citoyen intègre et distingué. Si quelques écrivains contemporains ont quelquefois tenté de ternir sa mémoire c'est que l'amour de la vérité n'était pas le seul mobile de leurs écrits. S'ils avaient fait taire leurs ressentiments politiques, et cherché à mieux connaître cet homme, ils l'auraient mieux jugé. On lui garde rancune parce qu'il devint l'appui du parti des bureaucrates dont il défendit les droits ; on le raille d'être considéré comme le coryphée des chouayens canadiens ; on lui fait un crime de ce qui ne fut chez lui autre chose que de la fidélité et de la loyauté envers l'Angleterre, mais les Canadiens-français d'alors voyaient d'un mauvais œil ceux de leurs compatriotes qui s'attiraient la considération et les faveurs des Anglais. On conçoit que l'on cria plus haut encore lorsqu'il fut choisi par le duc de Kent, père de la reine Victoria, et tout l'élément anglais, pour être le grand maître des loges maçonniques de la puissance du Canada. Sa vie nous dira assez que cette erreur fut la seule faute sérieuse qu'on puisse lui reprocher. L'exemple fut mauvais sans doute venant d'un catholique de son rang ; mais nous verrons qu'il revint avant de mourir à la foi de son enfance.

Il représenta la ville de Québec à la Chambre d'Assemblée pendant plus de trente années, fit parti du conseil du gouverneur en 1807, et se rallia au parti du gouverneur.

Claude Dénéchaud occupa une position importante dans la milice du pays : il fut nommé major du premier bataillon organisé de la milice de Québec, le 10 avril 1826, par le

gouverneur-général lord Dalhousie, et promu par le même gouverneur au grade de lieutenant-colonel du 6ème bataillon de milice du faubourg Saint-Roch, le 9 septembre 1828.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, il se fit un commerce considérable d'exportation de blé en Angleterre. Claude Dénéchaud y prit part avec un grand succès et sa fortune s'éleva rapidement. On le reconnut bientôt pour l'homme le plus riche du Bas-Canada. Cependant il ne se fit pas une idole de son or ; il le prodigua à tous et pour le bien de tous ; il se fit presque pauvre sur les dernières années de sa vie pour obliger des amis, qui, soit dit en passant, refusèrent plus tard de reconnaître leur parole donnée et ne remboursèrent jamais à sa famille des sommes considérables suffisantes à assurer aux siens les avantages de la fortune.

A l'époque de sa prospérité il acheta la seigneurie de Berthier-en-bas et y vécut avec sa famille de la vie seigneuriale.

Le seigneur Dénéchaud poussa la pratique de la charité jusqu'à l'héroïsme. Que de bienfaits prodigués en secret ! que de misères secourues et que de pleurs n'a-t-il pas souvent séchés discrètement ? Que de fois il lui arriva de revenir au manoir sans habit ou sans coiffure ! On devinait tout de suite alors qu'il avait rencontré un pauvre sur sa route et l'avait vêtu. Lui, il s'en revenait au manoir un mouchoir sur la tête, prendre un chapeau et passer un nouvel habit.

Entre autres faits remarquables, qu'il me soit permis de citer un cas que plusieurs connaissent dans sa famille. Il fit instruire le fils du meunier, enfant qui annonçait alors un réel talent ; cet enfant devint l'un des juges les plus éclairés de la Cour Suprême du Canada. (1)

(1) L'honorable Téléphore Fournier.

L'inauguration du monument de Wolfe et Montcalm dans le jardin du Fort, à Québec, fut faite le 15 novembre 1827, par le grand maître provincial des maçons, Claude Dénéchaud, et ce sur l'invitation du gouverneur-général lord Dalhousie. Assisté de tous les officiers maçons des loges du Canada, Claude Dénéchaud posa la première pierre de ce monument. Ce fut une imposante cérémonie et elle eut lieu en présence d'un immense concours.

Claude Dénéchaud en sa qualité de grand maître des maçons reçut du duc de Kent alors lui-même grand maître des loges d'Angleterre, deux superbes médailles enrichies de pierres précieuses. Une longue intimité exista entre le duc de Kent et lui ; ils échangèrent durant plusieurs années une fréquente correspondance.

M. de Gaspé, l'agréable conteur octogénaire, parle dans ses *Mémoires*, d'une étrange rencontre qu'il fit un jour sur la rue Saint-Jean, à Québec. D'un côté de la rue il aperçut Claude Dénéchaud, portant les décorations de la franc-maçonnerie, dont il était le grand maître, et de l'autre côté, M. Dénéchaud, curé de Deschambault, son frère. " Appartenant à une famille si chrétienne, ajoute-t-il, comment M. Claude Dénéchaud en était-il arrivé là ? "

Elevé au milieu de la société anglaise que sa fortune et son rang le portaient à fréquenter, il en était venu petit à petit, à se laisser influencer par ses amis et il s'était fait admettre frère. Cette démarche avait été accueillie par des larmes au foyer conjugal.

Madame Dénéchaud était une femme remarquable par son esprit de piété et de charité, et c'est sur ses pieuses instances que son mari donna sa démission plusieurs années avant sa mort.

Il se convertit et tourna son âme si droite vers son Créateur, croyant au suprême pardon que Dieu accorde à ceux qui reviennent sincèrement à lui. Le curé de Berthier alla

souvent le visiter durant les dernières années de sa vie, lui apportant les consolations de la religion.

Depuis quelques années, il vivait retiré dans son manoir, entouré de sa famille et se reposant de ses longues années de lutte quand un affaissement général lui enleva presque du coup toutes ses forces physiques jusqu'alors si grandes. Quelques mois après, dans la nuit du 30 octobre 1836, il tombait frappé d'une foudroyante attaque d'apoplexie qui causa la mort instantanément. On trouve son décès dans le *Canadien* du 2 novembre 1836 :

“ A sa résidence, le manoir de Berthier (Bellechasse), dimanche au soir, 30 octobre, expirait après une courte maladie, l'honorable Claude Dénéchaud. Il fut généralement estimé comme un serviteur public et désintéressé en même temps que pour ses qualités bienveillantes.

Sa perte sera sensible aux pauvres de son voisinage et il sera regretté par un cercle nombreux d'amis et de connaissances. ”

Claude Dénéchaud avait épousé en premières noces mademoiselle Delorme, de Saint-Hyacinthe, qui mourut un an après son mariage sans lui laisser d'enfants. Par cette union, il avait hérité d'une grande partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, succession dont il rendit la moitié à la famille Delorme, lors du décès de son épouse. Il convola en secondes noces en 1808 avec Marie-Adélaïde Gauvreau, fille de M. Louis Gauvreau, député de Québec, et riche marchand importateur. De ce mariage naquirent plusieurs enfants dont quelques uns moururent en bas âge ; trois garçons et quatre filles survécurent : Téléphore ; Edouard ; Macaire ; Eulalie, qui devint la femme de l'honorable Paschal de Sales Laterrière, seigneur des Eboulements ; Eléonore mariée à Angus McDonald, propriétaire de l'île de Bécancour ; Zoé, femme du chevalier Olivier Robitaille ; Josephite qui se fit religieuse à l'Hôpital-Général de Québec.

E. DÉNÉCHAUD



RICHARD-ACHILLE FORTIER, M. D.
1803-1870

CURÉS EN TITRE DE QUÉBEC

1. Henri de Bernières.....	1664
2. François Dupré.....	1687
3. Pierre Pœquet.....	1707
4. Thomas Thiboult.....	1711
5. Etienne Boullard.....	1724
6. Louis-Bertrand de Latour.....	1733
7. Jean Lyon de Saint-Féréol.....	1734
8. Dartigues.....	1735
9. Charles Plante.....	1739
10. Delbois (1).....	1744
11. Jean-Félix Récher.....	1749
12. Bernard-Sylvestre Dosque (2).....	1769
13. Auguste-David Hubert.....	1775
14. Joseph-Octave Plessis (3).....	1792
15. André Doucet	1807
16. Joseph Signay.....	1814
17. Charles-François Baillargeon.....	1831
18. Louis-Proulx.....	1850
19. Joseph Auclair.....	1851
20. François Faguy (titulaire actuel).....	1888

L'ABBÉ A.-H. GOSSELIN

(1) MM. de Latour, Dartigues et Delbois ont été nommés, pen lant qu'ils étaient en France, et n'ont jamais exercé les fonctions de curé; les deux derniers ne sont même jamais venus au Canada.

(2) M. Dosque, originaire du diocèse d'Aire, vint à Québec en 1758, après la capitulation de Louisbourg. Il était auparavant l'un des quatre missionnaires—les trois autres étaient MM. Girard, Cassiette et Biscaret—qui desservaient l'île St-Jean (aujourd'hui l'île du Prince Edouard) dont la reddition à l'Angleterre fut comprise dans la dite capitulation.

(3) MM. Plessis, Signay et Baillargeon devinrent évêques de Québec.

RÉPONSES

Ou est mort Louis Jolliet. (VIII, VII, 884.)—

Le dix-septième siècle achevait de disparaître dans la nuit du passé ; Frontenac était mort à Québec le 28 novembre 1698, plein de jours et de gloire, laissant les actes de sa vie à la dispute des hommes. Jolliet, lui aussi, disparut de la scène du monde avant la fin du siècle qui avait vu naître, puis s'organiser notre Canada à l'image de la France. Il mourut entre le 4 mai 1700, date d'un acte des registres paroissiaux de Québec où apparait sa signature, et le 18 octobre de la même année, date d'une lettre de M.M. de Callières et de Champigny où il est fait mention de son décès.

Voici l'extrait de cette lettre du 18 octobre 1700 auquel nous faisons allusion :

“ Le sieur Jolliet, qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Votre Majesté de leur en faciliter les moyens en leur accordant les quatre cent livres par an dont le sieur Jolliet jouissait. Cette instruction serait très utile à la colonie.”

“ Nos registres, dit l'abbé Ferland ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date et le lieu de la sépulture de Louis Jolliet..... Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosti, où il se rendait chaque année pour la traite et la pêche du loup marin.”

M. Faribault a aussi exprimé la même opinion ; mais ni lui, ni l'abbé Ferland, ni Sir Hippolyte Lafontaine, qui a aussi fait des recherches à ce sujet, n'ont pu découvrir de documents conduisant à une certitude absolue.

M. Margry, dans un écrit qui a été reproduit par la *Revue Canadienne*, en 1872, s'exprime ainsi :

“ Feu mon honorable ami M. l'abbé Ferland supposait qu'il (Louis Jolliet) était décédé dans son île d'Anticosti.

Un document me permet de dire qu'il fut inhumé dans une des îles Mingan, celle qui est située devant le Gros Mécatina."

Quel est ce document ? Pourquoi M. Margry ne l'a-t-il pas fait connaître ? M. l'abbé Ferland, nous le savons, estimait que M. Margry était beaucoup trop réticent à l'endroit des archives dont il avait la garde ; la manie cachotière du fonctionnaire parisien dura jusqu'à la fin de sa vie. L'affirmation de M. Margry pourrait suffire, à la rigueur, s'il nous avait accoutumé à reconnaître en lui un esprit judicieux, doué de cette faculté de discernement qui, d'après La Bruyère, est plus rare que les diamants et les perles ; mais M. Margry, écrivain dénué du sens historique, si nous pouvons ainsi parler, ne vaut guère que par ce qu'il cite, lorsque ce qu'il cite a de la valeur.

Le Gros Mécatina est à plus de cent milles à l'est des îles de Mingan ; toutefois nous croyons que Jolliet avait établi une station de pêche dans l'île qui fait face à cette montagne de la Côte Nord, et nous savons que— abusément, sans doute,— ses héritiers considéraient cette île comme faisant partie des îles et flets de Mingan.

Jolliet eut-il auprès de lui un prêtre pour l'assister à ses derniers moments ?..... Dans ses grands voyages historiques, il avait toujours été accompagné d'un missionnaire ! au Mississipi c'était le Père Marquette, à la Baie d'Hudson c'était le Père Silvy, au Labrador c'était un Père récollet, et lorsqu'il se décida à aller séjourner dans l'île d'Anticosti pour la première fois, il amena avec lui un religieux franciscain, peut-être le même que celui qui l'accompagna au Labrador. Le document dont parle M. Margry fait-il connaître les circonstances qui ont accompagné l'événement qu'il rapporte ?

Quoi qu'il en puisse être, il est certain que Louis Jolliet est mort à une date inconnue de la dernière année du dix-

septième siècle — entre le 4 mai et le 18 octobre,—et il est de toute vraisemblance que l'illustre découvreur repose dans cette région du golfe Saint-Laurent où tant de fois il conduisait sa nef aventureuse, sur une de ces îles, si belles de leur sauvage beauté, que les brunes enveloppent parfois d'un blanc linceuil, et dont les rives répercutent sans cesse le cri monotone des goélands mêlé à la plainte harmonieuse des vagues de la mer.

ERNEST GAGNON

La Compagnie des Habitants. (VIII, VIII, 888.)

—On a cru pendant longtemps que les Habitants qui formaient cette compagnie, c'étaient les vrais habitants du pays, les cultivateurs, en général, qui s'étaient emparés du sol, en exploitaient les ressources et préparaient l'avenir du Canada. C'est une grave erreur. Ces habitants, c'était un petit nombre de négociants établis au Canada, les Repentigny, les de Tilly, les LeNeuf, les Godefroy, etc., qui ne s'occupaient que de la traite et du commerce. Ils avaient des seigneuries ; mais elles étaient généralement restées en bois debout. La compagnie des Cent-Associés leur abandonna, en 1645, à certaines conditions, le privilège de la traite des castors. Ce fut un événement dans le pays : il excita naturellement certaines préoccupations. Le Père Lalemant nous raconte assez ingénument celles des Jésuites :

“ Le 15 novembre, le bruit était qu'on s'en allait ici (à Québec) publier la défense qui avait été publiée aux Trois-Rivières, que pas un n'eût à traiter avec les Sauvages, le P. Vimont demanda à M. des Châtelets, commis général, si nous serions de pires conditions sous eux que sous M.M. de la Compagnie. La conclusion fut que non, et que cela irait pour nous à l'ordinaire, mais que nous le fissions doucement. Le P. Vimont lui ajouta qu'on en donnerait avis au P. Buteux,

et M. des Châtelets le trouva bon." (*Journal des Jésuites* p. 13).

Les Sauvages donnaient des peaux de castors à leurs missionnaires, et ceux-ci se procuraient avec cette monnaie les objets dont ils avaient besoin. Mais ce n'était pas toujours sans inconvénient qu'on acceptait ces présents. Le même P. Lalement raconte, sous le titre "présents acceptés nuisent", ce qui arriva un jour au P. LeJeune. Une famille lui apporta quelques peaux de castors qu'elle avait reçues, suivant la coutume sauvage, comme compensation pour la perte d'un parent qui avait été tué. Le Père accepta sans défiance. Or, les peaux de castors représentaient le Sauvage enlevé à la famille qu'il faisait vivre. Le Père LeJeune fut accablé par ces gens de toute espèce de demandes, et obligé de les loger et de les nourrir durant tout l'hiver (*Ibid*).

L'ABBÉ A.-H. GOSSELIN

Le capitaine Chabot. (III, I, 274.)—Il est assez curieux qu'on n'ait pu identifier encore le capitaine Chabot qui, dans la nuit du 31 décembre 1775 au 1er janvier 1776, commandait la batterie de Près-de-Ville qui foudroya le général Montgomery, son état-major et le peloton d'avant-garde de son armée. Quels étaient ses prénoms ? Était-il de Québec ? Où est-il mort ? Ce sont là des questions auxquelles on n'a pas répondu.

Pendant la campagne de 1775-76 nous voyons le nom d'un capitaine Chabot mentionné deux fois. Est-ce celui qui nous intéresse ?

A la date du 18 octobre 1775, le notaire Badeaux, de Trois-Rivières, écrit dans son *Journal* :

"Aujourd'hui est arrivé à Québec 2 bateaux chargés de fusils et de munition pour Sorel. Ce même jour est aussi

passé le sieur Chabot, armé en corsaire, pour aller à Sorel.”

Dans le *Mémoire* de Amable Berthelot nous lisons :

“ Le gouverneur Carleton dans le dessein de secourir le fort Saint-Jean, qui était la barrière qui arrêtait l'ennemi, ordonna au colonel McClean de rassembler autant de monde qu'il pourrait et de se rendre à Sorel, où lui-même irait le rejoindre avec toutes les forces qu'il pourrait rassembler. Le colonel McClean ayant assemblé 350 Canadiens se mit en marche et le 14 octobre arriva aux Trois-Rivières avec ses troupes, qu'il renforça de miliciens de cet endroit, et le lendemain les fit partir pour Sorel sous le commandement de M. Godefroy Tonnancour. Pour lui il partit avec M. de Lanaudière, M. le chevalier Tonnancour et quelques-uns de ses soldats émigrants et traversa à Nicolet, où il fit tout en son pouvoir pour engager des miliciens à le suivre. De là il se rendit à Sorel avec le reste de son parti. Dans le même temps le capitaine Chabot, avec sa goëlette armée et deux bateaux chargés de fusils et de munitions, se rendait au même endroit.”

Le premier journal français publié aux Etats-Unis. (III, XII, 375.)—Par pur patriotisme et pour lutter contre les efforts du protestantisme qu'une propagande effrénée de livrets ou *tracts* religieux rendait de plus en plus dangereux pour la foi des catholiques, l'abbé Gabriel Richard, curé de Détroit, résolut un jour de fonder un journal. L'idée était certainement très louable, mais la difficulté était de la mettre à exécution. C'était en 1809. Il n'y avait encore ni presse ni journal dans tout le Territoire du Michigan. L'abbé se mit en rapport avec un imprimeur de Baltimore, qui lui acheta une presse à bras et les caractères d'imprimerie voulus. Le tout fut emballé et

transporté par terre, à travers montagnes et vallons, dans des chemins difficiles. L'imprimeur s'appelait James W. Miller. Il se mit aussitôt à l'œuvre et le 31 août de la même année paraissait *l'Essai du Michigan* ou *Impartial Observer*, le premier journal français des États Unis. Le nouveau journal publiait quatre colonnes par page, et seize pages en tout, dont une colonne et demie en français. Le prix d'abonnement était de \$5.00 pour la ville, de \$1.50 pour les abonnés du Haut-Canada et du Michigan, et de \$4.00 pour tous les autres.

L'Essai du Michigan ne vécut pas longtemps ; les uns disent qu'il n'en parut que trois numéros, d'autres huit ou dix. Quoi qu'il en soit, l'élan était donné, le Territoire du Michigan avait son journal. Dans son premier numéro, le rédacteur s'annonçait ainsi : " Le public est respectueusement informé que *l'Essai* sera rédigé avec la plus scrupuleuse impartialité ; il n'épousera la cause d'aucun parti politique, mais il donnera toute communication, étrangère, domestique ou locale, qu'il jugera utile de porter à la connaissance du lecteur. Les hommes de talent sont invités à contribuer à notre œuvre par des travaux qu'ils croiront acceptables et utiles, se souvenant toujours que rien n'est admis qui porte le caractère de la controverse ! "

Dans une autre colonne, l'imprimeur annonce qu'il a l'intention de publier plusieurs ouvrages, entre autres un Manuel d'agriculture, une neuvaine au Sacré-Cœur, des cartes particulières à l'étude de l'histoire, de la géographie, et une Encyclopédie d'anecdotes pour les enfants. (1)

En 1811, il imprima une *Journée du chrétien*, et en 1812

(1) Le premier né de l'imprimerie du Michigan porte le millésime de 1809 (ret août) et est intitulé : " The child's spelling book, or Michigan instruction. " Une autre de la même année, en français, est un livre de prières ; c'est " L'âme pénitente, ou nouvelle considération sur les vérités éternelles ", etc, in-16, 300 pages.

les *Epîtres et Evangiles pour les dimanches et jours de fêtes de l'année*, en anglais et en français, et aussi *Les ornements de la mémoire*, extraits des poètes français pour servir à l'éducation de la jeunesse. La même presse servit aussi à imprimer le Catéchisme et plusieurs autres opuscules religieux. Quand les Anglais s'emparèrent de Détroit en 1812, ils firent imprimer la proclamation du général Brock à l'établissement de l'abbé Richard. Les bureaux de *l'Essai du Michigan* furent longtemps ouverts à Springwells, dans la maison de Jacques Laselle. Une partie de cette maison était consacrée à un atelier de reliure, une autre servait de chapelle, une troisième d'école, et une quatrième était à l'usage de l'imprimeur. (1)

L'Essai du Michigan fut le seul journal publié à Détroit jusqu'à la fondation, en 1817, de la *Gazette du Detroit*, gazette anglaise publiée sous le patronage du gouverneur Cass. Le premier journal purement français parut le 31 octobre 1825, à Détroit, sous le titre de *La Gazette française*. Vinrent ensuite par ordre chronologique, en 1843 *l'Ami de la jeunesse*, en 1850 *Le Citoyen*, en 1869 *L'Impartial*, en 1871 *L'Etoile Canadienne*, en 1876 *Le Courrier*, en 1877, le *Journal de Détroit*. Tous ont eu une existence éphémère.

N. E. DIONNE

M. de Calonne. (V, IV, 610)—M. Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne arriva à l'île Saint Jean ou du Prince-Eduard en août 1799. Il avait à cette date vingt-trois ans de prêtrise et environ cinquante-six ans d'âge. Son séjour

(1) Les caractères d'imprimerie qui servirent au premier journal de Détroit, finirent, en passant d'une main à l'autre, par devenir la propriété de MM. Girardin et Lacroix qui en 1843, fondèrent "l'Ami de la jeunesse." Ce fut Mgr Lefèvre, successeur de Mgr Résé, qui leur en fit cadeau. Un peu plus tard, ces caractères furent vendus à une fonderie de Buffalo, au prix du vieux métal.

sur l'île qui dura cinq ans (1799-1804) fut marqué par toutes sortes d'œuvres de charité. Il parcourait à pied tous les endroits du littoral où séjournaient peu nombreux à cette époque les braves Acadiens. En 1800, il courut exercer son ministère au Nouveau Brunswick. Le comté de Kent fut le principal théâtre de son zèle apostolique. La paroisse de Cocagne conserve encore la mémoire de ce noble prêtre, frère du premier ministre de Louis XVI, et tous deux fils du premier président du Parlement de Douai.

Passé en Angleterre en 1804, l'abbé de Calonne dut attendre jusqu'en 1807 pour revenir en Amérique. On voit par sa correspondance avec Mgr Plessis qu'il désirait ardemment son retour en ce pays. S'il pût réussir dans son dessein, ce ne fut pas sans rencontrer une vive opposition, surtout de la part de Sir Robert Shore Milnes, alors lieutenant-gouverneur de la Province, bien qu'il eut cessé au mois d'août 1805, d'en être l'administrateur.

M. de Calonne arriva à Québec le 21 octobre 1807, et quelques jours plus tard il allait prendre possession de la charge de chapelain des Ursulines des Trois-Rivières que Mgr Plessis lui avait confiée. On le connaissait déjà de réputation. C'était un éminent orateur et un saint prêtre. Tout le monde voulut l'entendre et la petite chapelle du couvent était bien trop étroite pour contenir la foule anxieuse d'admirer le talent oratoire d'un si noble personnage. Sa renommée s'étendit bientôt dans tout le Canada, et Mgr Plessis le pria de venir à Québec prêcher, dans sa cathédrale, la neuvaine de saint François-Xavier. M. l'abbé Raimbault, qui prononça son oraison funèbre, s'écrie :

“ Ai-je besoin de vous le représenter dans la chaire de vérité où vous l'avez vu tant de fois monter ? A ses cheveux blancs, à sa vénérable figure, on croyait reconnaître un Père de l'Eglise. D'abord recueilli, les yeux fermés ou

Modestement baissés, on attendait avec anxiété le moment où il allait commencer.

“ La parole sainte sortait de sa bouche avec une magnificence divine ou avec une majestueuse simplicité. Bientôt l'auteur s'élevait, il s'enflammait, il lançait les foudres sur la tête des pécheurs. Il proclamait les jugements de Dieu sur les iniquités du monde, sur le scandale des mauvais exemples ; à peine pouvait-on respirer d'étonnement et d'admiration ! Tout à coup, quel changement dans l'orateur ? L'interprète de la sévérité du ciel devient humain et débonnaire. Aux éclats du tonnerre céleste ont succédé les doux accents de la miséricorde divine. Après avoir montré un juge sévère, il aimait à faire entendre un Dieu sauveur. Alors, qu'il était touchant de l'entendre ! ou les yeux mouillés de larmes s'accusant lui-même d'insensibilité, ou reprochant doucement au pécheur son défaut de confiance et sa résistance coupable aux sollicitations du bon Pasteur. ”

Mais l'abbé de Calonne ne fut pas seulement un prédicateur éminent, il fut surtout un prêtre suivant le cœur de Dieu. Les quinze années qu'il passa aux Trois Rivières furent les plus belles de sa vie, comme aussi les plus heureuses. Au couvent des Ursulines, son dévouement aux religieuses ne connut point de bornes. Il leur donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes surtout de la mortification qu'il poussa lui-même jusqu'aux plus extrêmes limites. Aussi le vénéraient-elles comme un saint. A sa mort, qui arriva le 16 octobre 1822, tout le district des Trois-Rivières n'eut qu'une voix pour le proclamer comme un héros chrétien, et nous pouvons, nous aussi, après quatre vingt ans d'intervalle, lui rendre un témoignage, qui n'est que l'expression de la vérité.

G. DU CHEVROT

La "haute justice" et nos seigneurs. (VIII, VII, 883.)—Bien que plusieurs seigneurs eussent le droit, par leurs titres de concession, d'exercer la haute justice, c'est-à-dire de faire le procès pour crimes emportant la peine capitale, il n'y avait eu jusqu'alors que les Sulpiciens qui eussent exercé ce droit, mais, en 1692, un censitaire de la seigneurie de Champlain, nommé Joubert, ayant tué à coups de couteau, un nommé Desmarets, subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné à être pendu. Ayant appelé de cette sentence au Conseil, celui-ci ordonna qu'il fut reconduit sous bonne escorte à Champlain, pour y subir de nouveau son procès devant le juge du lieu, à la poursuite du procureur fiscal du seigneur. D'après une information que j'ai reçue de mon ami, M. Benjamin Sulte, le seigneur de Champlain était à cette époque le sieur Etienne Pezard de la Touche, et le juge de la seigneurie Antoine Desrosiers.

T.-P. BÉDARD

L'île du Prince-Edouard. (VI, XII, 765.)—L'île du Prince Edouard—l'île Saint-Jean des Français—sous le rapport de la fertilité du sol et de la salubrité du climat, n'a pas de supérieure dans les îles du golfe Saint-Laurent.

D'après les Anglais, Sébastien Cabot serait le découvreur de l'île Saint-Jean. Les Français attribuent cette découverte à Vérazzani.

En 1534, Jacques Cartier longea l'île Saint-Jean qu'il prit pour la terre ferme. Il pénétra assez avant entre sa côte occidentale et le rivage du golfe qui regarde cette côte ; mais pas assez loin pour reconnaître le détroit qui sépare l'île du continent. " Congneumes, dit il, que c'estoit une baye qui a environ vingt lieues de parfont et autant de traverse. Nous la nommâmes la baye Saint-Lunaire."

Jean Allefonce, pilote de Roberval, est le premier qui mentionne l'île Saint-Jean : " Et icy, dit-il dans sa *Cosmo-*

graphie, trouverez une isle nommée l'isle Saint Jehan qui est au milieu du destroit et plus près de la terre des Bretons que de la Terre Neufve."

Depuis quand l'île était-elle désignée sous ce nom ? On l'ignore. Elle avait probablement été nommée ainsi par quelque navigateur qui faisait la pêche dans ses parages.

En 1603, Champlain désigne l'île Saint-Jean comme étant universellement connue sous ce nom. " L'isle de Saint-Jean, dit-il, a quelque trente ou trente-cinq lieues de long, et a quelque six lieues de la terre du sud."

Plus tard, il la décrit plus amplement : " Elle est par la hauteur de quarante-six degrés, deux tiers, le bout nort de la dite isle ; ayant environ vingt lieues de longueur, et de ceste isle à la terre du sud, une ou deux lieues ; en laquelle sont de bons ports, et bonne pescherie de molue ; les Basques y vont assez souvent ; elle est couverte de bois comme les autres isles."

Ce ne fut qu'au commencement du dix-huitième siècle qu'on commença à coloniser l'île Saint-Jean. De 1720 à 1758, il s'y établit environ six mille Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. L'île Saint-Jean était dans la voie de la prospérité lorsque la conquête du Cap-Breton par l'Angleterre vint arrêter son essor.

Les conquérants de Louisbourg s'abattirent sur l'île, la ravagèrent dans toute son étendue, brûlèrent les habitations, tuèrent les bestiaux et détruisirent les moissons puis ils jetèrent la population dans des vaisseaux afin de la transporter en France. Quelques-uns de ces vaisseaux étaient si mauvais qu'ils périrent en mer. Dans son ouvrage, *Une Seconde Acadie*, M. l'abbé H.-R. Casgrain a raconté la fin tragique de cette colonie française.

C'est en 1797 que l'île St-Jean reçut le nom d'île du Prince-Edouard, en l'honneur de Edouard, duc de Kent, père de la reine Victoria.

QUESTIONS

891— Quel est l'origine des sobriquets " Frère Jonathan " et " Oncle Sam " par lesquels on désigne souvent les Américains des Etats-Unis ?

IMP.

892—Quelle est la longueur de l'île d'Orléans ?

INS.

893—Pouvez-vous me donner l'origine étymologique du mot Baie de Fundy ?

A. B.

894—En 1750, un vaisseau de guerre français, l'*Orignal*, coula dans le port de Québec. A-t-on des détails sur cet accident ?

P. O.

895—Je sais que des ponts de glace se forment souvent entre Québec et Lévis. Mais un vieux marin vient de m'apprendre que dans son extrême jeunesse—il a aujourd'hui 75 ans—un pont de glace se forma entre l'île aux Grues et la rive sud du Saint-Laurent, distance de plus d'une lieue. Ce fait est-il sûrement constaté ?

MAR

896—Quels étaient la devise et le blason de Maisonneuve, le fondateur de Montréal ?

O. A.

897—Dans son contrat de mariage reçu par M^{re} Michel Fillion, notaire royal, le 19 octobre 1663, Joseph Giffard, fils de Robert Giffard, se qualifie d'"écuyer". Le fondateur de Beauport avait-il été anobli ? On sait que les nobles, seuls, avaient alors le droit de se qualifier d'"écuyers".

BEAUP.

898—En 1759, MM. Frémont de Salvailles et Aubert de la Chesnaye étaient *capitaines des postes*, le premier à Montréal, l'autre à Québec. Quelle était cette fonction qui était *civile*, si j'en crois un document que j'ai sous les yeux ?

ROBERT.